

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 886

**Artikel:** Morale commerciale : l'exportation des médicaments  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019942>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le choc des mots...

Aimez-vous Piranèse et ses *Prisons*? Dans ce cas, vous ne sauriez manquer d'apprécier à sa juste valeur la nouvelle Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, à Dorigny. Si vous avez du goût pour les couloirs, pour les tubulures, pour les tuyaux — et pour la lumière artificielle... On songe aussi à cet étonnant artiste moderne qu'est Escher (vous avez lu *Escher-Gödel-Bach*?). On songe encore à *Huit-Clos*, de Sartre: «Garcin: ..Et dehors? - Le Garçon, ahuri: *Dehors?* Garcin: *Dehors, de l'autre côté de ces murs?* - Le Garçon: *Il y a un couloir.* - Garcin: *Et au bout de ce couloir?* - Le Garçon: *Il y a d'autres chambres et d'autres couloirs et des escaliers.* - Garcin: *Et puis?* - Le Garçon: *C'est tout.* - Garcin: *Vous avez bien un jour de sortie. Où allez-vous?* - Le Garçon: *Chez mon oncle, qui est chef des garçons, au troisième étage.»*

Dieu merci, le cher Henri Miéville, professeur de philosophie, n'est plus de ce monde: je ne crois pas qu'il se serait jamais retrouvé dans ces lieux. A propos d'enseignement, j'ai compté autrefois parmi mes élèves

M. Olivier Delacrétaz, aujourd'hui animateur de la Ligue vaudoise et de *La Nation*. Il me fait l'amitié de m'envoyer un numéro de *PS Magazine*, ou plus exactement un supplément dudit, édité par l'Office fédéral de la santé publique: *Corps à Cœur*, consacré à l'amour, au sexe et au sida, avec à l'appui une interview exclusive (ça, c'est chic!) de Chrissie Hynde et une bande dessinée conçue tout exprès pour des débiles légers, par des débiles légers.

Catastrophe! Je constate: 1. que sur ce point, je me trouve du même côté que la Ligue vaudoise; et 2. moi qui croyais n'avoir pas mon pareil pour découvrir des textes particulièrement stupides — que j'ai trouvé mon égal. «*J'ai maintenant 35 ans et j'ai donc grandi durant les années cinquante, à une époque où tout le monde était horriblement coincé,* déclare Chrissie, qui appartient à l'immense cohorte de ceux qui s'imaginent que tout a commencé à leur naissance. *Tous les sentiments et les pulsions étaient réprimés. La sexualité était bien sûr un sujet tabou.*». Tu parles, Charles! *J'irai cracher sur*

*vos tombes* est de 46, *La Disubbidienza*, de Moravia, de 48 (suivant *La Romana* et d'autres); *Les nus et les morts*, de Norman Mailer, itou — et Sartre faisait paraître dans ces mêmes années *Les chemins de la liberté*.

Pour le reste, la mignonne ne dit pas trop de sottises. Seulement, tant qu'à faire, et si l'Office fédéral avait le désir légitime de publier quelques incongruités, pourquoi ne pas s'adresser à quelqu'un de chez nous? Il y a d'ailleurs mieux: frappé sans doute par le fait que beaucoup ignorent ce qu'est la sodomie («*On dit sodomite, Monsieur*», répondait Verlaine au juge qui lui demandait s'il était *sodomite*), l'Office propose (p. 10) cette phrase, qui vaut son pesant d'or: «*Après éjaculation, retirer le membre du vagin ou de l'anus. Ce faisant, retenir le préservatif à la base du membre...*».

Et voilà, si j'ai bien compris, ce que l'autorité (cantonale?) inviterait les autorités scolaires à distribuer aux élèves... Je ne partage en aucune façon la foi catholique, mais je ne crois pas qu'on ait le droit de mépriser ainsi ouvertement les convictions d'autrui...

Et dire que je voulais parler de Buenzod, de Junod, de Claire Masnata... et de René Berger.■

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley  
 Rédacteur: Pierre Imhof  
 Ont collaboré à ce numéro:  
 Jean-Pierre Bossy  
 Jean-Daniel Delley  
 André Gavillet  
 Raoul Ghisletta  
 Jacques Guyaz  
 Yvette Jaggi  
 Wolf Linder  
 Charles-F. Pochon  
 Point de vue:  
 Jeanlouis Cornuz

### Abonnement:

65 francs pour une année  
 Administration, rédaction:  
 Case 2612, 1002 Lausanne  
 Saint Pierre 1, 1003 Lausanne  
 Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9  
 Composition et maquette:  
 Domaine Public  
 Impression:  
 Imprimerie des Arts et Métiers SA

### MORALE COMMERCIALE

## L'exportation des médicaments

(ag) Ce qui est bon (ou pas bon) pour soi peut-il l'être pour les autres? C'est un problème de morale individuelle. Mais aussi un chapitre difficile des relations internationales. A deux reprises, DP a posé la question à propos de l'exportation des médicaments: pourquoi vendons-nous à l'étranger un produit non homologué en Suisse?

La réponse est en deux temps. Ce serait, nous dit-on, légiférer dans un domaine de libre commerce; et si réglementation il doit y avoir, il appartient aux pays importateurs de l'édicter, comme exercice de leur souveraineté.

Et pourtant.

Les Etats-Unis, gardiens, dit-on, du libéralisme commercial, connaissent une telle loi, assouplie certes par l'administration Reagan, mais qui repose sur le principe: si pas bon pour nous, pas bon pour les autres.

Dans d'autres domaines, l'application de cette règle est constante. Lorsque le Conseil d'Etat vaudois interdit non seulement la vente, mais encore la fabrication du vacherin Mont-d'Or, il protège les consommateurs indigènes, et de surcroît tout consommateur quel qu'il soit.

Lorsque la Suisse ne reconnaît pas, en vue d'une extradition ou d'une

enquête pénale, des délits ou des crimes que ne sanctionne pas son propre code pénal, qu'il s'agisse, pour prendre des exemples récents, de la fraude fiscale ou de l'association de malfaiteurs, elle étend à des étrangers sa propre conception du droit.

Bref, la question posée à propos des médicaments est ni isolée, ni insolite.

DP avait annoncé qu'il ouvrirait ses colonnes à M. Frank Bridel, responsable de Pharma Information (service d'information de Ciba-Geigy, Roche et Sandoz), s'il voulait aborder ce sujet.

C'est chose faite:

*Vous me demandez pourquoi la Suisse ne pourrait pas interdire l'exportation (ou la vente par les filiales) de produits «écartés» par le contrôle suisse des médicaments. N'étant pas le directeur de l'OICM (Office intercantonal de contrôle des médicaments), je réponds évidemment à titre personnel.*

*Le mot «écarter» exprime la méfiance: il sous-entend que l'on enverrait aux malheureux du Tiers monde des médicaments assez bons pour eux mêmes s'ils sont mauvais pour nous! Et, vu cette méfiance, la portée d'une telle interdiction serait «considérable».*

*Voici ma réponse:*

*1. Un médicament peut n'être pas (ou plus) enregistré en Suisse, tout simplement, non par décision négative de l'autorité compétente mais parce que son producteur l'a retiré faute de succès sous la pression des concurrents ou ne l'a jamais proposé parce que le marché helvétique n'était pas assez important: c'est facile à imaginer pour certains produits destinés aux tropiques. Il y a toujours, parmi les médicaments enregistrés en Suisse, des produits destinés à la seule exportation. De toute façon, «non enregistré en Suisse» n'est nullement synonyme de «mauvais»: il y a d'autres autorités d'enregistrement fort exigeantes.*

*2. Je connais le cas d'un médicament suisse retiré par son producteur, surtout sous la pression de ceux qui le trouvaient «trop toxique», mais demandé par au moins un grand pays du Tiers monde. Les imitateurs se sont chargés de prendre le relais.*

*3. L'OICM est de tradition suisse. Donc il a tendance à respecter la souveraineté des autres Etats et à ne pas interdire là où cela ne lui paraît pas indispensable.*

*4. Je ne sais pas si l'interdiction proposée par DP aurait une portée considérable, et auprès de qui, mais enfin, pourquoi pas?*

*5. En tout cas, elle ne gênerait pas les bonnes entreprises suisses, qui sont sérieuses et n'ont que faire d'un quelconque «double jeu». De toute façon, les grandes maisons offrent des stages aux fonctionnaires du Tiers monde désireux de se former dans divers domaines, notamment le contrôle de la qualité, c'est-à-dire l'art de distinguer le bon grain de l'ivraie. Elles ne le feraient pas si elles redoutaient une telle distinction.*

On nous permettra un bref commentaire.

Il est possible qu'un médicament destiné à une population tropicale ne soit pas enregistré en Suisse, marché étroit et soumis à un autre climat. Mais l'internationalisation extrême de toute chose (tourisme, commerce, échange de marchandises) nous fait douter que ces cas soient nombreux, s'ils existent. De toute façon, la collaboration avec les autorités sanitaires compétentes des pays concernés est facile à imaginer.

Pour le reste, c'est effectivement une question de morale. Pas possible de dire: si nous sommes trop pointilleux, d'autres concurrents auront moins de scrupules.

Mais quelle serait la portée d'une législation dont on nous répète qu'elle ne gênerait pas les «bonnes entreprises»?

Nous pensons que la Suisse, comme pays internationalement privilégié, doit être à la recherche d'une «exemplarité». Son image internationale s'est ternie: elle est celle d'un pays qui ne se brûle jamais, mais sait tirer les marrons.

D'où la nécessité, dans les domaines les plus divers, d'offrir une autre image. Nous le dirions pour l'importation d'armes, pour l'aide au Tiers monde, pour certains abus du secret bancaire, pour l'exportation des médicaments.

C'est notre conception de la politique étrangère.■

(jg) C'est bien connu, les livres de science-fiction parlent d'abord du présent, même si c'est à l'insu de leurs auteurs. Et les sociétés prétendument futuristes décrites ne sont en général qu'un reflet de la situation actuelle. Un stage récent à Angers nous a permis de faire le point sur l'image de la société dans la littérature de science-fiction, et cette vision n'a rien d'attrayant.

Un des courants moteurs de la science-fiction contemporaine s'est baptisé les Cyberpunks. Les auteurs (K.W. Jeter, Bruce Sterling) décrivent des mondes décadents, hyper-violents, à mi-chemin de l'univers du Chicago de la prohibition et des banlieues terrorisées par des bandes de voyous, où l'autorité n'existe plus, où le plus fort gagne et où la drogue est souvent omniprésente (*Dr. Adder*, de Jeter, publié chez Denoël) quand ce n'est pas la domination de la télévision et de la vidéo (*le Manteau de verre* du même auteur). Tout est glauque, moite et désespéré, c'est la science-fiction du no future.

SCIENCE-FICTION

## Pas gai

Bien que l'on ne puisse ici parler de courants, une autre tendance de la science-fiction contemporaine est de présenter des univers purement techniques gouvernés par des élites nettement fascinantes. Un des auteurs les plus représentatifs est ici une américaine, C.J. Cherryh, dont les romans se déroulent très souvent dans un univers totalement clos (station spatiale) qui sent le fer, la graisse et la mécanique, où il y a en général des humains terrorisés au bas de l'échelle et un petit groupe qui domine d'une poigne de fer tout en haut. Là aussi, exaltation de l'héroïsme, de la violence dans un climat légèrement sado-masochiste (voir en particulier *Fortesse des Etoiles*, éditions OPTA).

Bien sûr, il y a aussi une science-fiction optimiste et humaniste, mais plutôt en minorité et ce ne sont pas forcément des bons auteurs. Bref, un univers étonnamment dur et cruel, dont on ose espérer qu'il est seulement le résultat de la réaction fantasmagorique de l'auteur et pas un avatar à venir de notre monde réel.■